

ASSEMBLÉE NATIONALE27 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 65

Dans la dernière phrase de l'alinéa 38 de cet article, supprimer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.